

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 20 juin 2024
Date d'affichage 20 juin 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-267200558-20240626-DEL2024-06-9-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2024

Nombre de conseillers

en exercice 29
présents 18 + 11 procurations
votants 29

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE

Le VINGT SIX JUIN à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Eric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Laurent PHILIBERT, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Gérard GUESNE, Mme Françoise PELLODI, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Delphine LETESSIER, M. Christophe BISI, M. Dominique MORANCE, Mme Olivia JAMAIN, M. Lionel COURTEMANCHE, Mme Sophie DOLLON, M. Franck POTAUFEUX, Mme Edith ALIX, M. Carl GUILLEMIN.

Excusés :

Mme Bénédicte MARCHAIS,	(Pouvoir donné à Mme Delphine LETESSIER)
M. Gaëtan THOMAS,	(Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)
M. Emmanuel BOIS,	(Pouvoir donné à M. Lionel COURTEMANCHE)
M. Nicolas CHABLE,	(Pouvoir donné à M. Laurent PHILIBERT)
Mme Catherine CHANTEPIE,	(Pouvoir donné à Mme Sylvie SEQUEIRA)
M. Thierry BODIN,	(Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL)
Mme Marie Hélène TROUILLOT,	(Pouvoir donné à Mme Françoise PELLODI)
M. Emmanuel Vigneron,	(Pouvoir donné à M. Éric PAPILLON)
Mme Marie DENONELLE,	(Pouvoir donné à M. Emmanuel BOIS)
M. Nicolas GUILLARD,	(Pouvoir donné à M. Gerard GUESNE)
Mme Audrey MAMONTEIL,	(Pouvoir donné à Mme Catherine VAN RYSSEL)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

VOTE DES TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE

Le Conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.
Vu le rapport du Maire.

Considérant que lors de sa séance du 13 juin 2024, la commission des affaires sociales a examiné les ajustements nécessaires aux tarifs du restaurant scolaire, en tenant compte des récents développements économiques.

Considérant que celle-ci souhaite axer la politique tarifaire sur deux enjeux :

- Maintenir le prix global du repas pour les familles.
- Proposer une augmentation adaptée au revenu des familles pour le tarif du repas.

Considérant qu'il est proposé de ne pas augmenter la participation des familles sur le coût total du repas mais uniquement sur la partie denrée alimentaire.

Tarif par repas - RESTAURANT SCOLAIRE										
année scolaire 2024 -2025										
	2022			2023			Tarifs 2024 (application au 01 septembre 2024)			Augmentation prix global du repas
Prix global du repas	10,57 €			10,98 €			11,67 €			0,69 €
dont denrée alimentaire	6,65 €			7,14 €			7,82 €			
Tarif d'un repas	QF -500	QF +500	Non fertois	QF -500	QF +500	Non fertois	QF -500	QF +500	Non fertois	
	3,11 €	4,02 €		3,33 €	4,30 €	5,25 €	3,45 €	4,50 €	5,60 €	
ENJEU 1 Stabilité prix global	29,42%	38,03%		30,33%	39,16%	47,81%	29,56%	38,56%	47,99%	
ENJEU 2 Augmentation adaptée tarif cout							0,12 €			17%
								0,20 €		29%
									0,35 €	51%
Augmentation annuelle (4 jors / 36 semaines)							17,28 €	28,80 €	50,40 €	

Restauration				
	TARIFS 2023		TARIFS 2024	
Restauration	Tarifs Fertois	Tarifs Non Fertois	Tarifs Fertois	Tarifs Non Fertois
Petit déjeuner	4,22 €	5,04 €	4,43 €	5,29 €
Déjeuner adultes et enseignants	12,32 €	14,66 €	12,94 €	15,39 €
Déjeuner enfants + 12 ans	9,70 €	11,57 €	10,19 €	12,15 €
Déjeuner enfants - 12 ans	6,83 €	8,12 €	7,17 €	8,53 €
Déjeuner stagiaire			6,00 €	6,00 €
Déjeuner enfants - 12 ans	7,91 €	8,45 €	8,31 €	8,87 €
Goûter	2,23 €	2,86 €	2,34 €	3,00 €
Dîner adultes	9,70 €	11,57 €	10,19 €	12,15 €
Dîner enfants + ans	9,70 €	11,57 €	10,19 €	12,15 €
Dîner enfants - 12 ans	6,81 €	8,10 €	7,15 €	8,51 €

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'augmentation des tarifs des repas au restaurant scolaire pour l'année scolaire 2024/2025

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

La Secrétaire de séance

Sandra TRASSART-ROQUAIN

Pour Copie conforme

Le Maire,
Didier REVEAU